

COMMUNE DE MEZIERES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 17 janvier 2017, adressé individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), DUPETITPRÉ Patricia, MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah (Adjoint), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, PIGEON Joseph, BADIER David, ROMMÉIS Marie-Cécile, BAUDE Florent, PRIOUL Nolwenn, LE ROUX Laëtitia

Etaient absents excusés :

DOLO Philippe a donné pouvoir à BARBETTE Olivier pour voter en son nom.

Etaient absents :

NOURRY Pascal

HALLOUX Christophe

Patricia DUPETITPRÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°01-2017 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SARL DARRAS – LOT N°2 CHARPENTE BOIS/BARDAGE – REHABILITATION DU DERNIER COMMERCE BOULANGERIE ET CRÉATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal qu'un marché a été signé avec la SARL DARRAS pour la réhabilitation du dernier commerce boulangerie et création de logements communaux, lot n°2 « charpente bois/bardage », le 25 avril 2016.

En cours d'exécution, il a été décidé de supprimer des pièces de charpente sur le local technique et de réaliser des travaux de sécurisation dans le magasin à savoir pose de tirants métalliques sur les fermes. Ce qui implique une incidence financière sur ce marché.

Montant initial du marché H.T.	5 277.60 €
Avenant n°1 H.T.	+ 389.60 €
Nouveau montant du marché H.T.	5 667.20 €

Monsieur le Maire informe les élus que la Commission d'appel d'offres réunie le 17 janvier 2017 a émis un avis favorable au projet d'avenant n°1 à intervenir avec la SARL DARRAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, cet avenant n°1 et **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à le signer.

DELIBERATION N°02-2017 : DEVIS OUEST COLLECTIVITÉS : ACHAT DE TABLES ET CHAISES POUR SALLE DE REUNIONS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'Ouest Collectivités pour l'achat de tables et chaises pour la salle de réunions de la mairie d'un montant total de 7 260 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis d'Ouest Collectivités pour l'acquisition de 9 tables pliantes Tym, de 60 chaises Hood et d'un diable d'un montant total de 7 260 € TTC.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer ledit devis au nom de la commune.

DELIBERATION N°03-2017 : AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR / FST / AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 17 en date du 24 mars 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement et la sécurisation du centre bourg et à des travaux de mise en accessibilité à l'EURL INERMIS, architecture des paysages, mandataire et INFRACONCEPT, co-traitant conjoint solidaire pour une rémunération totale de 12 860 € H.T.

Monsieur le Maire annonce que cette opération est éligible :

- à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2017 dans le cadre de travaux d'amélioration de la voirie en centre-bourg pour la sécurité des usagers avec un taux de 40 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- au Fonds de Solidarité Territoriale (FST) – Conseil Départemental
- aux amendes de police pour la création deux aires d'arrêt de bus

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 288 085 € H.T soit 345 702 € TTC dont 24 835 € H.T. pour la création de deux aires d'arrêt de bus sécurisés en agglomération « Rue du Couesnon » sur la RD 102 aux abords des lotissements « Le Domaine du Lozier », « La Grande Prée » et « La Pré du Petit Bois ».

Ces travaux seront programmés en deux tranches :

- Tranche 1 : en 2017 pour un montant de 222 075 € H.T (secteur C, D, E, partie F, secteur H)
- Tranche 2 : en 2018 pour un montant de 66 010 € H.T (secteur A, B, partie F travaux piéton, secteur G)

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux : - Tranche 1 : 222 075 € - Tranche 2 : 66 010 €	288 085 €	DETR - Etat 40 % * 305 945 €	122 378 €
Mission Maîtrise d'œuvre INERMIS/INFRACONCEPT	12 860 €	FST – Conseil Départemental 35 35.60 % * 171 485.98 € (<i>dépenses travaux retenus : 153 625.98 €</i>)	61 049 €
Etude complémentaire : relevés topographiques (Géomètre HAMEL)	5 000 €	Amendes de police – Conseil départemental 35 Création de 2 aires de bus	5 350 €

		Dépenses 24 835 € *38 % = 9 437.30 € (plafond de subvention 5 350 €)	
		Autofinancement	117 168 €
TOTAL H.T.	305 945 €	TOTAL	305 945 €

Sur proposition de la commission réunie le 17 janvier 2016, Monsieur le Maire propose de valider les aménagements de sécurité du centre bourg proposés par le bureau d'études INERMIS & INFRACONCEPT et de solliciter l'octroi de subventions pour les deux tranches des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération d'aménagement et de sécurisation du centre bourg programmée en deux tranches (2017 et 2018)
- **ADOpte** le coût estimatif des travaux d'un montant de 288 085 € H.T
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de cette opération
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2017
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST)
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2016-programme 2017) pour la création de deux aires d'arrêt de bus
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération

DELIBERATION N°04-2017 : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE « LA VALLEE VERTE » – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que suite à l'ouverture de deux classes consécutives à l'école publique « la Vallée Verte », il est nécessaire d'acquérir du matériel informatique supplémentaire au groupe scolaire et présente un devis de la société MICRO C (RENNES) d'un montant H.T. de 5 835 € comprenant :

- 3 vidéos projecteurs avec support mural
- 4 PC portables dont 1 pour la direction
- Frais de préparation et d'installation

Monsieur le Maire informe que cette opération est éligible la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2017 au taux de 35 % du montant H.T. pour les communes de moins de 2000 habitants. Le plancher de la dépense s'élève à 5000 € H.T.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT H.T.
Acquisition de matériel informatique	5 835 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 35%	2 042.25 €
		Autofinancement 65 %	3 792.75 €
TOTAL H.T	5 835 €		5 835.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de matériel informatique à l'école publique pour un montant total de 5 835 € H.T. avec la société MICRO-C.
- **ADOpte** le plan de financement de cette opération.
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2017.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération.